



MARQUE PARTAGÉE BE REIZH

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

Conformément au Règlement d'usage de la marque (article 5.3)

La présente attestation sur l'honneur est à compléter et à retourner à **Initiative Bio Bretagne**. Elle fait partie intégrante des pièces constitutives du dossier de candidature à la marque partagée Be Reizh qui sera examiné par le Comité de Suivi et d'Agrément (CSA) de la marque.

Je soussigné(e), M(me) ,
agissant en qualité de pour l'entreprise
ou la structure , certifie sur l'honneur
l'**exactitude des informations** transmises dans la **grille des critères pour obtention du
droit d'utilisation de la marque partagée Be Reizh**.

J'atteste également :

- Avoir pris connaissance du **règlement d'usage** auquel la marque est soumise, et m'engager à le respecter dans toutes ses composantes, y compris en ce qui concerne la **charte graphique**.
- M'engager à faire connaître au Comité d'Agrément et de Suivi, via IBB, **toute modification liée au produit** qui puisse avoir un impact sur le résultat de la grille de critères.
- Avoir pris connaissance du **barème de redevance de marque** au regard de mon secteur d'activité et de mon chiffre d'affaires réalisé en Bio, et m'engager à régler cette redevance sur présentation de la facture.

Fait à

Le / /

Signature du soussigné(e) et cachet de l'entreprise :

Annexe 5 du règlement d'usage de la marque partagée Be Reizh

www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

@IBB_BioBretagne BioBretagne

Siret : 401 682 091 000 38 - APE : 9499Z